

Compte-rendu du conseil municipal Du mercredi 27 décembre 2017

Date de la convocation : 06.12.2017

Etaient présents :

Messieurs Pascal POILANE, Bernard DROT, Pascal DAMEVIN, Didier MANOURY, Daniel PELISSIER, Jean-Jacques AGUSTIN, Roger COLLY,

Absents :

Et des procurations :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20H30 .

Désignation du secrétaire de séance

M. MANOURY est désigné(e) secrétaire de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour - retrait d'un point inscrit à l'ordre du jour

Le conseil municipal sur proposition de M. POILANE décide :

2/ approuver le retrait de l'ordre du jour du point suivant : transfert des emprunts de la RET au budget Equipements touristiques.

Point N°01 : approbation du procès-verbal de la séance du 22.11.2017

Le procès-verbal de la séance du 22.11.2017 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES :

Point N°02 : validation de devis

La liste des devis a été adressée par courrier électronique à l'ensemble des conseillers municipaux.

Sont retirés de la liste des devis à valider :

Le point concernant le relevé du domaine skiable : devis Ge Arc et KALIBLUE, l'abonnement au tunnel du Fréjus.

Liste approuvée à l'unanimité.

Les prestations de déneigement sont traitées à part avec un accord préalable en cas de fortes chutes.

Point N°03 : décision modificative N°01 - budget de la régie « eau-assainissement »

Exposé :

Afin de clôturer les différents budgets 2017, il convient de passer certaines écritures :

Constatation de recettes supplémentaires			Augmentation de crédits de dépenses		
70611	Redevance assainiss collectif	7 000.00	621 5	Pers.affecté par collectivité	17 000.00
70612 1	Red.modernisation réseaux	1 200.00			
7062	Ass. Non collectif	700.00			
Diminution de crédits de dépenses					
6152 3	Entr. et réparation des réseaux	-1 600.0 0			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
VALIDE les virements de crédits tels que ci-dessus présentés,
CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Point N°04 : DM N°01 -budget garderie communale

Constatation de recettes supplémentaires			Augmentation de crédits de dépenses		
7066	Redevance droits et service	8 000.00	621 5	Pers.affecté par collectivité	22 000.0 0
7474 1	Subvention commune membre	5 000.00			
7478	Autres organismes	6 000.0 0			
Diminution de crédits de dépenses					
6061 1	Eau	-500.00			
6063 1	Fournitures d'entretien	-2 500.0 0			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
VALIDE les virements de crédits tels que ci-dessus présentés,
AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Point N°05 : DM N°01 - RET

A la demande de M. le Trésorier et afin de régulariser certaines sorties d'actif, il est nécessaire que le conseil se prononce sur les mouvements de crédits ci-dessous.

Diminution de crédits			Diminution de crédits		
042- 675	Val.compt des immo	-6 100.00€	040- 2315	271-Aménag domaine skiable	+6 100.0 0€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
VALIDE les virements de crédits tels que ci-dessus présentés,
AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Point N°06 : Autorisation de mandater les dépenses de fonctionnement et investissement avant le vote du BP 2018

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil municipal liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Soit :

Budget	Crédits Ouverts en 2017	25%
Commune	2 112 817.87	528 204.46€
Eau- Assainissement	270 194.28	67 548.57€
Equipements touristiques	4 538 079.14	1 134 519.78€
Régie électrique	374 246.71	93 561.67€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE dans la limite du tableau ci-dessus proposé la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sur les différents budgets,
AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Point N°07 : clôture du budget CORDAZ

M.DROT rappelle au conseil municipal que pour la réalisation des opérations de lotissement de la Cordaz et Cottériat, il a été créé deux budgets annexes.

Aujourd'hui, les opérations sont achevées et il est donc proposé au conseil municipal de clôturer ces budgets annexes et de procéder à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif.

La Cordaz :

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement	0.00	Recettes d'investissement	0.00
---------------------------	------	---------------------------	------

Soit un résultat d'investissement de	0.00
Résultat reporté	1 158.02
Résultat cumulé	1 158.02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la clôture du budget annexe Zone CORDAZ au 1^{er} janvier 2018

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Point N°08 : clôture du budget COTTERIAT

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement	0.00	Recettes d'investissement	0.00
---------------------------	------	---------------------------	------

Soit un résultat d'investissement de	0.00
Résultat reporté	912.47
Résultat cumulé	912.47

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la clôture du budget annexe Zone COTTERIAT au 1^{er} janvier 2018

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Point N°09 : redevance annuelle pour le stationnement des taxis

M. POILANE rappelle au conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les tarifs concernant les droits de stationnement et les droits de place du marché hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

FIXE la redevance annuelle pour les droits de stationnement des taxis à 105 euros.

AUTORISE M le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Point N°10 : droits de place « marché » 2018

M. POILANE rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de déterminer le montant des droits de place relatifs au marché hebdomadaire. Il propose une augmentation de 5% ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par voix « POUR » et DEUX abstentions (M. MANOURY et Mme CHARDONNET) :

FIXE le montant des droits de place à compter du 1^{er} janvier 2018 à 2,30€ TTC, le mètre linéaire.

AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Point N°11 : remboursement de salaires

M. POILANE rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2016 le conseil municipal avait fixé le montant des prestations effectuées par le personnel communal auprès d'organismes extérieurs intervenant sur la commune d'Aussois à 44.00€ TTC de l'heure (par ¼ heure indivisible).

Il propose de ne pas redélibérer et de maintenir le tarif tel que fixé par délibération du 14 décembre

Point N°12 : subvention du budget communal au CCAS pour 2017

M. POILANE rappelle au conseil municipal que le CCAS entreprend des actions auprès des anciens de la commune avec notamment les colis de Noël.

Afin de soutenir les actions du CCAS, il propose qu'une subvention du budget communal d'un montant de 11 000€ soit allouée à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'allouer au CCAS une subvention d'un montant de 11 000€,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 de la commune,

AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Point N°13 : facturation de l'eau à TELT

M. DROT rappelle au conseil municipal qu'il a reçu une demande d'approvisionnement en eau pour le chantier «Puit d'Avrieux » dans le cadre du programme de construction du Tunnel Euralpin Lyon-Turin.

Cet approvisionnement ne correspond ni aux besoins d'un particulier ni à ceux d'une entreprise. Il servira à refroidir les têtes de trépan du puit d'Avrieux devra être maintenu pendant toute la durée du chantier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de fixer un forfait pour la fourniture d'eau potable par la commune d'Aussois à TELT à hauteur de 36 000€ HT

DECIDE d'établir une convention avec TELT fixant les modalités de livraison d'eau,

DECIDE de rappeler que TELT prendra à sa charge la construction des ouvrages nécessaires à l'acheminement de l'eau depuis la commune d'AUSSOIS jusqu'au chantier du puit d'Avrieux.

Vote : pour tous.

Point N°14 : subvention d'équilibre sur le budget « garderie »

Par délibération en date du 12 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2017 et le montant des subventions accordées aux divers budgets annexes afin de garantir leur équilibre financier.

Le montant de la subvention qui a été votée pour garantir l'équilibre du budget annexe de la garderie a été fixé à 49 000€.

Pour pouvoir solder l'exercice 2017, il est nécessaire que la subvention d'équilibre attribuée par le budget communal au budget annexe garderie soit portée à 54 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE la subvention d'équilibre attribuée par le budget communal au budget annexe garderie à 54 000€,

AUTORISE M le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

AMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE

Point N°15 : aménagement du domaine skiable du Carlet

M. PELISSIER expose au conseil municipal le projet d'aménagement du domaine skiable du Carlet qui comprend :

- 1/ la construction d'un nouveau télési,
- 2/ l'aménagement d'un espace ludique,
- 3/ la création d'un réseau de neige de culture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur le projet d'aménagement de la zone du Carlet tel que présenté par M. PELISSIER .

RESSOURCES HUMAINES

Point N°15 : création de postes

Par délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2017, la dissolution de la régie des équipements touristiques a été entérinée et la création des postes suivants sur la commune a été actée :

Directrice de la Maison des Enfants	CDI de droit public sur la base de 35/35ièmes
Directrice Adjointe de la Maison des Enfants	CDI de droit public sur la base de 35/35ièmes
Animatrice à la Halte-garderie	CDI de droit public sur la base de

	28/35ièmes
Agent technique polyvalent	CID de droit public sur la base de 35/35ièmes
Agent du patrimoine	CDI de droit public sur la base de 28/35ièmes
Secrétaire finances et comptabilité	CDI de droit public sur la base de 35/35ièmes

Suite à la décision de certains personnel de ne pas accepter le contrat proposé et pour assurer le fonctionnement des services, pendant la période hivernale, il convient de créer les emplois suivants

Adjoint technique - conducteur d'engin	CDD -4 mois - IM 363 à 400 1 ^{er} janvier au 30 avril 2018
Un ou une directeur (rice) adjointe(e) de structure multi accueil (EJE, IDE ou Puéricultrice)	CDD- 5 mois IM max 524 1 ^{er} janvier au 31 mai 2018
Un ou une directrice adjoint(e) de structure multi-accueil (IDE, EJE débutant - auxiliaire de puériculture)	CDD - 5 MOIS - IM max 364 1 ^{er} janvier au 31 mai 2018
Un ou une directeur(rice) de structure multi-accueil (IDE, EJE ou puéricultrice)	CDD - 3 mois - IM max 524 Du 1 ^{er} mars au 31 mai 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste saisonnier d'adjoint technique - conducteur d'engin pour la saison hivernale 2017/2018,

DECIDE de créer deux postes saisonniers de directrices adjointes de structures multi accueil pour la saison hivernale 2017/2018

DECIDE de créer un poste saisonnier de directeur (directrice) de structure multi-accueil à compter du 1^{er} mars jusqu'au 31 mai 2018,

DIT que les conditions de recrutement sont celles-ci-dessus exposées,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Point N°16 : refacturation de salaires à la régie de l'eau et de l'assainissement

Le budget de la régie « Eau-Assainissement » ne comporte à ce jour aucune écriture de charge autre que celles inscrites à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Du personnel communal intervient de manière régulière pour la régie « eau-assainissement ».

Le montant total des charges de structure qui seront refacturées par le budget communal au budget « eau-assainissement » s'élève pour 2017 à 24 622€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la refacturation des charges de structures entre les budgets « eau-assainissement » et budget principal,

VALIDE les pourcentages d'affectation ci-dessus indiqués.

CHARGE M le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES :

Ouverture de la Base de loisirs :

Exposé de M. DAMEVIN sur les difficultés techniques rencontrées lors de l'ouverture.

Situation de l'OTI et la communication sur la station d'Aussois .

Echange avec M GASPARD :

Question de M MANOURY sur l'avancée de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50 .